

GUIDE PRATIQUE DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE

Comment orienter des personnes en insertion vers les métiers de la sécurité privée ?



Favoriser les passerelles entre les structures d'insertion par l'activité économique et les métiers de la sécurité

La Région Île-de-France est une région attractive et économiquement prospère, qui se distingue par sa diversité et son potentiel humain. Cependant, elle fait également face à une double tension avec, d'un côté, des défis sociaux importants puisqu'encore 500 000 Franciliens sont considérés comme étant très éloignés de l'emploi et, de l'autre, des entreprises qui souhaiteraient davantage employer mais qui peinent à recruter.

Nous intervenons à plusieurs niveaux pour lever les barrières d'accès à l'emploi, et rapprocher les franciliens des entreprises du territoire : soutien aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), qui jouent un rôle crucial en offrant des opportunités d'emploi aux personnes en situation d'exclusion ; financement des formations qualifiantes destinées aux demandeurs d'emplois, à travers le Programme régional de formation vers l'emploi (PRFE) ; sans oublier l'orientation, à travers notre agence de la promesse républicaine et de l'orientation ORIANE.

Face aux tensions de recrutement qui touchent le secteur de la sécurité privée, en particulier en prévision des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et de leur héritage, la Région Île-de-France voit une réelle opportunité dans l'orientation et la formation des personnes éloignées de l'emploi vers ces métiers. Cela concerne notamment des salariés en insertion travaillant dans les SIAE.

En facilitant les liens entre les salariés en insertion et les métiers de la sécurité, nous entendons faire des structures d'insertion par l'activité économique une passerelle vers un emploi durable. Il s'agit en effet d'offrir une chance aux salariés en insertion d'accéder à des emplois qualifiés, tout en répondant aux besoins de recrutement exprimés par les entreprises de la sécurité privée.

C'est dans cette optique que nous avons rédigé ce guide d'orientation des salariés en insertion vers les métiers de la sécurité privée. Il a ainsi pour but de faciliter leur transition vers ces métiers en tension, en illustrant les grandes étapes et prérequis nécessaires à leur exercice, et en mettant en avant des parcours de formation innovants mis en place par des SIAE.



Valérie Péresse
Présidente de la Région Île-de-France



Sylvie Mariaud
Vice-présidente en charge de l'Economie sociale et solidaire et des achats responsables.

Ce guide pratique « Comment orienter des salariés en insertion vers les métiers de la sécurité privée ? » vise à sensibiliser et outiller les SIAE pour faciliter l'orientation des salariés en parcours d'insertion vers ces métiers.

Il est donc destiné aux professionnels de l'accompagnement social et professionnel et poursuit 3 principaux objectifs :

- ▶ Aborder les **idées reçues** autour de ces métiers et y apporter des réponses ;
- ▶ Faciliter l'orientation vers des métiers en tension et pourvoyeurs d'emplois durables, en apportant des éclairages sur ces **métiers et les différentes étapes pour y accéder** ;
- ▶ Inspirer les SIAE au travers d'**exemples de parcours d'insertion innovants** développés dans le secteur.

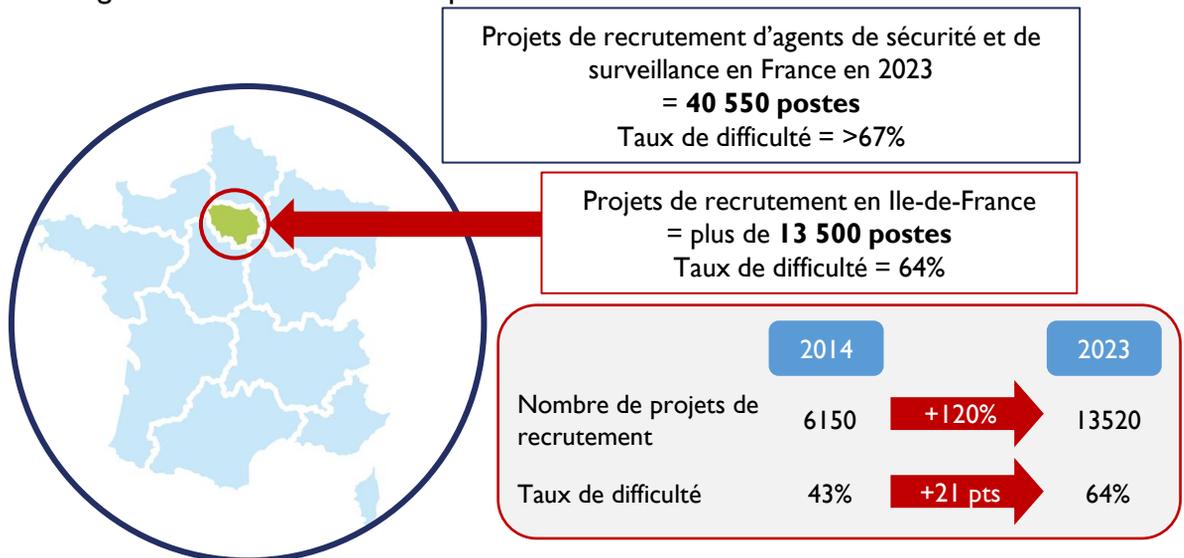
Sommaire

Les métiers de la sécurité privée, une opportunité pour les salariés en insertion	3
Les métiers de la sécurité privée, qu'est-ce que c'est ?	4
Quelles grandes étapes pour accompagner des salariés vers ces métiers ?	7
Quels parcours d'insertion innovants développés dans le secteur de la sécurité privée ?	19
Où trouver des informations complémentaires ?	23

Les métiers de la sécurité privée, une opportunité pour les salariés en insertion

Un secteur marqué par des tensions de recrutement, entraînant des opportunités d'emploi, particulièrement en Île-de-France

À elle seule, la région Île-de-France pèse pour **46 %** des effectifs de la branche, et concentre en moyenne **35%** des projets de recrutements d'agents de surveillance et de protection en France. Les départements de la Seine-Saint-Denis et de Paris connaissent les besoins les plus forts, avec respectivement un besoin en recrutement de **3400** et **2800** agents de surveillance et de protection en 2023.

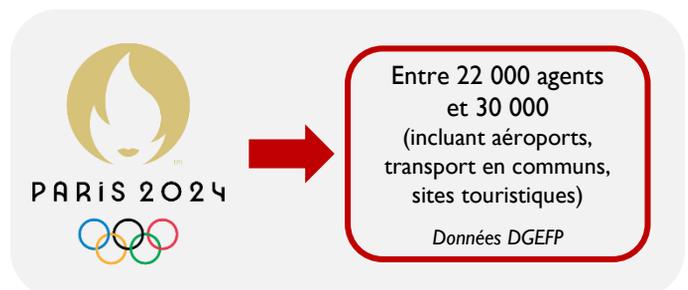


Données Enquête BMO Pôle Emploi 2014 - 2023

Un besoin à la fois structurel et conjoncturel

Les tensions de recrutement dans le secteur de la sécurité privée sont récurrentes, et se renforcent depuis 2021. La filière de la sécurité privée souffre d'un **déficit de 10 000 à 15 000 agents**.

A cette problématique structurelle s'additionnent des événements conjoncturels : l'organisation de la Coupe du monde de rugby en 2023, et surtout des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris en 2024.



Une féminisation essentielle de la profession

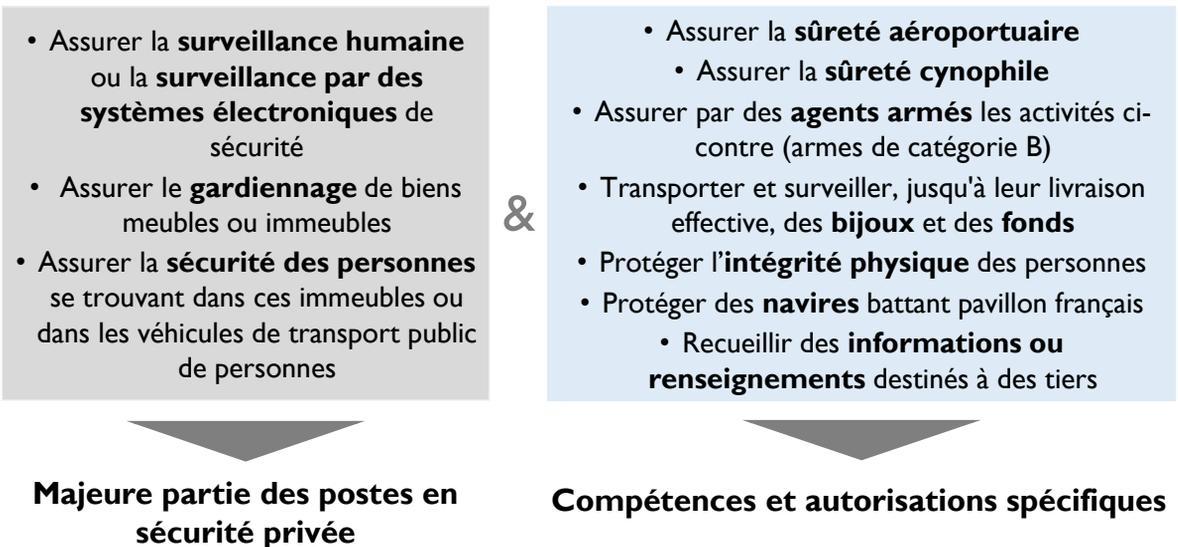
Avec un taux de femme qui s'élève à **16%**, les profils féminins sont très recherchés par les entreprises de la sécurité privée, qui souhaitent diversifier leurs effectifs. En outre, certaines missions comme la palpation féminine peuvent être réalisées uniquement par des salariées femmes.

Les métiers de la sécurité privée, qu'est-ce que c'est ?

Les différentes missions du secteur de la sécurité privée

Les métiers de la sécurité privée peuvent être exercés soit au sein d'entreprises qui proposent des prestations de sécurité privée, soit au sein d'organisations privées ou publiques disposant de services de sécurité internes.

Les principales activités consistent à :



Ces missions de surveillance et prévention sont complémentaires à celles remplies par la police (nationale et municipale) et la gendarmerie relevant de la puissance publique.

Une profession réglementée qui requiert une formation qualifiante et la possession d'une carte professionnelle

Le Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS) est l'organe chargé de faire respecter le cadre en vigueur. Parmi ses missions, il est chargé de délivrer les autorisations d'exercer les activités privées de sécurité, et fournit :



- L'autorisation préalable d'entrée en formation ou l'autorisation provisoire lorsque la formation est dispensée par l'employeur ;
- La carte professionnelle d'agent de sécurité (valable 5 ans) ;
- L'agrément en qualité de dirigeant, gérant ou associé d'une entreprise privée de sécurité et l'autorisation d'exercer pour la personne morale (entreprise ou organisme de formation).

Les bonnes pratiques recommandées par le CNAPS pour l'obtention de la carte professionnelle sont détaillées dans ce guide (→ voir chapitre « Quelles grandes étapes pour accompagner des salariés vers ces métiers ? »).



Les avantages des métiers de la sécurité privée

Une grande diversité de métiers au sein du secteur

Première porte d'entrée dans le secteur, le métier d'agent de prévention et de sécurité (APS) est loin d'être la seule opportunité pour exercer dans la sécurité privée. Une première expérience dans le secteur peut ainsi être un tremplin vers une grande diversité de métiers :



★ Liens vers des vidéos de présentation et témoignages réalisées par l'OPCO AKTO

« La sécurité privée est un secteur qui recrute en permanence et où le travail est assuré »,

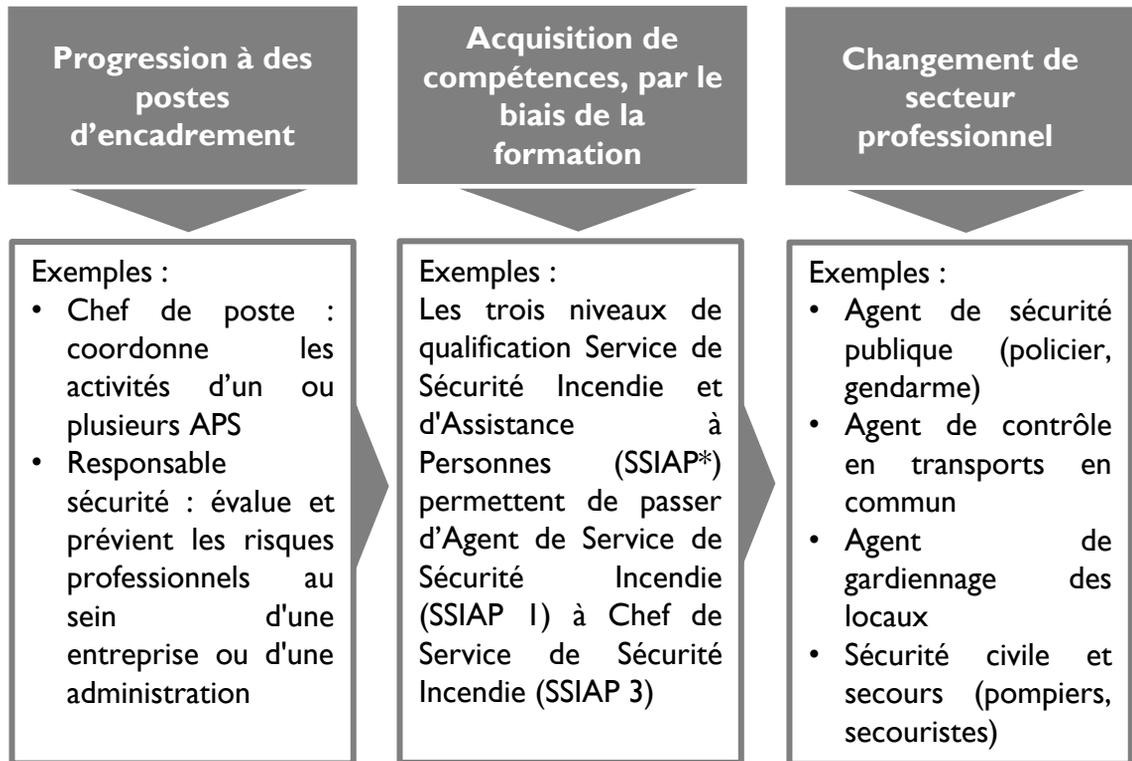
Alexandre Nazet,
Responsable Affaires sociales du Groupement des Entreprises de la Sécurité

Les tensions de recrutement représentent une opportunité pour les salariés en insertion :

- De décrocher un métier stable : 83% des salariés occupent un emploi à temps plein, et plus de 90% des emplois occupés le sont en CI
- D'évoluer dans un secteur dynamique : les données Acooss tablent sur une croissance annuelle de 3% du secteur à l'horizon 2025.

Un secteur qui offre des perspectives d'évolution

Des opportunités d'évolution de carrière existent vers des métiers plus spécialisés du secteur de la sécurité privée, ou vers d'autres secteurs aux compétences proches. Elles reposent sur plusieurs leviers :



Pour répondre aux tensions de recrutement, Pôle Emploi organise régulièrement des événements « Découverte des métiers de la sécurité » qui abordent plusieurs thématiques :

- La diversité des métiers ;
- Les conditions d'exercice ;
- Les atouts et les idées reçues ;
- Les offres de formations financées et les conditions d'accès ;
- Les opportunités d'emploi, notamment pour les femmes.

Les compétences requises et les principales formations / certifications sont détaillées plus loin dans ce guide (→ voir chapitre « Quelles grandes étapes pour accompagner des salariés vers ces métiers ? »).

* La qualification Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes (SSIAP) ne relève pas de la compétence du CNAPS.

Quelles grandes étapes pour accompagner les salariés en insertion vers ces métiers ?

Un accompagnement tout au long du parcours du salarié

Une orientation professionnelle vers les métiers de la sécurité se déroule en cinq étapes :

#1 Vérifier les prérequis du parcours

Identifier les **étapes du parcours** vers les métiers de la sécurité privée et vérifier le **respect des prérequis administratifs et linguistiques** par le ou la salarié(e)

→ Voir détail page 8

#2 Identifier et consolider le projet professionnel

Confirmer le **projet**, les **compétences** et **appétences** du ou de la salarié(e)

→ Voir détail page 10

#3 Constituer le dossier administratif

Rassembler l'ensemble des **pièces nécessaires au dossier** à déposer auprès du CNAPS pour l'entrée en formation puis pour l'obtention de la carte professionnelle

→ Voir détail page 13

#4 Préparer l'entrée en formation

Préparer l'**inscription** en formation, prévoir une **remise à niveau** préalable si nécessaire (niveau de français B1 par exemple) et étudier l'éligibilité à la **prime incitative** de la Région Île-de-France

→ Voir détail page 15

#5 Préparer l'entrée en emploi

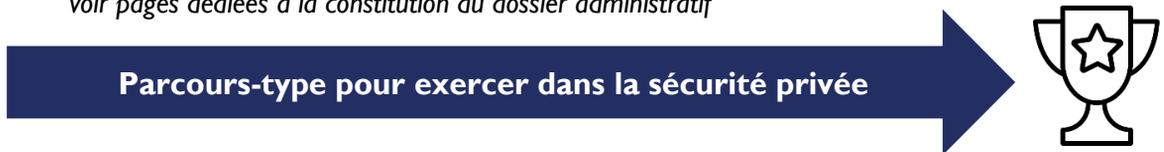
Mettre à jour le **profil Pôle Emploi** et identifier des **opportunités d'emploi** auxquelles **postuler**

→ Voir détail page 18

#1 Vérifier les prérequis du parcours

Pour exercer le métier d'agent de prévention et de sécurité (APS), le salarié en insertion doit répondre aux prérequis suivants :

- 1 **Avoir un niveau de connaissance de la langue française suffisant** (niveau brevet des collèges, ou niveau B1 pour les ressortissants étrangers)
- 2 **Avoir un casier judiciaire compatible avec les métiers de la sécurité privée** (c'est-à-dire un comportement ne mettant pas en cause la sécurité des biens et des personnes - à la discrétion du CNAPS, selon des critères de gravité, d'ancienneté et de réitération)
- 3 **Avoir suivi une formation spécifique enregistrée au RNCP et obtenu un certificat ou une attestation d'aptitude professionnelle** → voir pages dédiées à la préparation à l'entrée en formation page 15
- 4 **Justifier d'un titre de séjour en cours de validité depuis au moins 5 ans qui autorise à exercer une activité salariée** pour les ressortissants étrangers hors UE ou hors EEE ;
- 5 **Être titulaire d'une carte professionnelle délivrée par le CNAPS** → voir pages dédiées à la constitution du dossier administratif



Documents obligatoires	Autorisation préalable / provisoire d'entrée en formation (valable 6 mois)	Carte professionnelle : <ul style="list-style-type: none"> valable 5 ans et renouvelable pour le TFP et le TP temporaire pour le CQP, valable jusqu'au 30/09/25
Organisme référent		
Prérequis	<ul style="list-style-type: none"> Enquête administrative et de moralité Niveau brevet des collèges ou B1 en français Titre de séjour sur le territoire français depuis au moins 5 ans autorisant à exercer une activité salariée Casier judiciaire compatible avec les métiers de la sécurité privée 	<ul style="list-style-type: none"> Obtention d'un Titre professionnel / CQP (qui suppose une nouvelle enquête administrative) Réalisation d'un stage professionnel

#1



Vérifier les prérequis du parcours - suite



Le saviez-vous ?

Des démarches sont possibles pour atteindre les prérequis nécessaires aux métiers de la sécurité privée :

- **(Re)mise à niveau en français** : A travers des parcours de renforcement linguistique à visée professionnelle, comme le programme [Compétences de bases professionnelles](#) proposé par l'agence Oriane de la Région Ile-de-France
- **Effacement de condamnation au casier judiciaire** : [La demande d'effacement de condamnation](#) du bulletin n°2 du casier judiciaire doit être écrite et doit présenter les motifs. Elle peut par exemple être justifiée par un projet professionnel, un casier judiciaire vierge étant indispensable pour l'exercice de certains métiers. L'effacement n'est pas possible pour les condamnations relatives à certains crimes et délits graves.

La carte professionnelle est valable pendant 5 ans :

- Des dossiers devront donc également être constitués lors de demandes renouvellement de cartes professionnelles ou d'extension pour exercer de nouvelles activités, a priori après la sortie du salarié en parcours d'insertion. Il semble donc important d'informer le ou la salarié(e) de ces démarches administratives à venir pour qu'elles puissent être anticipées afin d'éviter une interruption d'autorisation à exercer.

A noter : A l'occasion du renouvellement de la carte professionnelle, une formation MAC (maintien actuel des connaissances) est exigée depuis le 1er janvier 2018 et doit être suivie dans les 24 mois maximum précédant l'échéance de la carte professionnelle.

#2



Identifier et consolider le projet professionnel

Certains salariés en insertion peuvent déjà disposer d'une formation en sécurité privée et/ou d'un diplôme ou attestation obtenus pendant l'enseignement secondaire :

Baccalauréat professionnel « métiers de la sécurité »	CAP ou attestation de réussite intermédiaire « agent de sécurité »
<ul style="list-style-type: none"> • Formation de 3 ans délivrée en lycée professionnel • Diplôme national • Accès à des métiers de la sécurité publique (polices nationale et municipale), civile (sapeur-pompier militaire ou professionnel) ou privée 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation de 2 ans délivrée sous statut scolaire ou en apprentissage • Diplôme national • Accès à des postes au sein de services de sécurité d'entreprises, chez des prestataires de services en matière de sécurité ou dans des structures du secteur public

Dans ce cas, et si le ou la salarié(e) répond aux autres prérequis administratifs du CNAPS, il est possible :

- 1 De demander une carte professionnelle** pour lui permettre d'accéder à des postes d'agent de sûreté et de sécurité privée des biens et des personnes ou d'agent de sécurité des grands événements

→ De nombreux postes sont ouverts en Ile-de-France (→ voir chapitre « Les métiers de la sécurité privée, qu'est-ce que c'est ? ») et peuvent notamment être identifiées auprès de Pôle Emploi ou d'autres partenaires emploi
- 2 De lui proposer de suivre une formation complémentaire pour accéder à un titre et à des emplois plus spécifiques** : agent cynophile (maître-chien), agent de sécurité incendie, agent de protection physique des personnes...

→ Des informations concernant ces différentes formations, les compétences requises et les perspectives d'emploi sont disponibles sur des ressources comme l'[Onisep](#) et [Pôle Emploi](#).

#2



Identifier et consolider le projet professionnel - suite



La sécurité privée est souvent associée à des idées reçues. Qu'en est-il réellement ?

Il s'agit d'un secteur exclusivement masculin !

X FAUX Le secteur compte en effet actuellement seulement 16% de femmes. En revanche, les employeurs cherchent à féminiser leurs effectifs pour répondre notamment aux obligations légales en matière de palpation, il s'agit donc d'un secteur attractif pour les femmes.

Travailler dans la sécurité privée, cela signifie travailler notamment dans une petite entreprise !

✓ VRAI La majorité des entreprises du secteur compte moins de 20 salariés.

Les contrats sont précaires (CDD, temps partiel, horaires de travail contraignants) !

X FAUX 71% des offres d'emplois sont en CDI, 90% des contrats du secteur sont à plus de 31h, et le salaire défini par un accord de branche est a minima supérieur de 10% du SMIC depuis début 2023 (source Pôle Emploi).

Les conditions de travail sont mauvaises !

X FAUX Le travail de nuit représente environ 26% des heures travaillées. Par ailleurs, le travail de nuit, le week-end ou les jours fériés peut être sollicité, mais cela est pris en compte dans la rémunération et varie selon les employeurs et les contrats.

Il faut avoir un physique de sportif pour travailler comme agent de sécurité !

X FAUX La formation initiale ne comporte pas d'épreuves sportives et demeure axée sur des compétences notamment communicationnelles pour réduire d'éventuelles tensions sur le terrain. De plus, il n'y a pas de certificat médical requis.

Il n'y a pas d'évolution de carrière !

X FAUX On peut progresser en tant que chef d'équipe ou en travaillant sur des missions différentes (vidéosurveillance, profiler..) et / ou avec des formations complémentaires.

Ce n'est pas ouvert aux travailleurs handicapés !

X FAUX Les personnes en situation de handicap peuvent trouver des opportunités dans les différents métiers que regroupe l'appellation d'agent de sécurité (vidéosurveillance, sûreté aéroportuaire,..). L'Agefiph contribue notamment au financement de l'adaptation du poste de travail.

Le saviez-vous ?

Les activités de prévention et de sécurité relèvent d'une [convention collective](#) qui encadre le salaire et les conditions de travail.

#2



Identifier et consolider le projet professionnel - suite

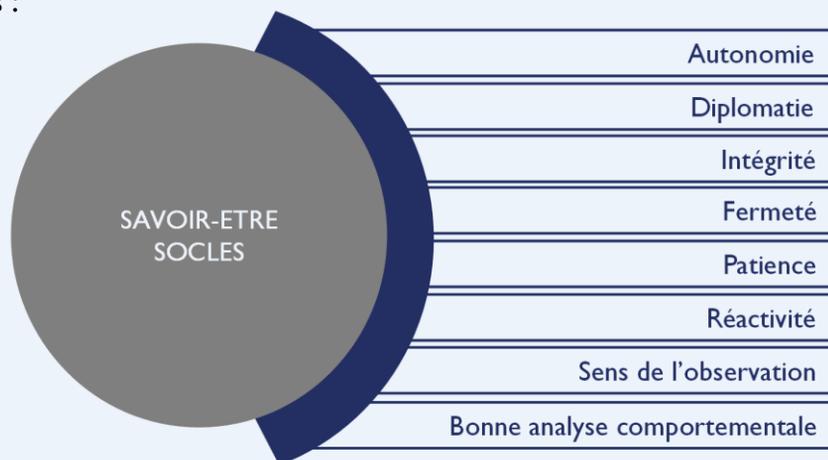


Aperçu des compétences requises

Selon France Compétences, voici les compétences-socles nécessaires pour exercer le métier d'agent de prévention et de sécurité (APS) :

- Agir avec professionnalisme en qualité d'agent de prévention et de sécurité
- Opérer en conformité des obligations réglementaires
- Gérer les premiers secours
- Gérer les risques : incendies, industriels, etc.
- Justifier de ses actions dans le cadre légal
- Informer, communiquer, appliquer les consignes et utiliser les outils mis à dispositions
- Gérer les conflits et les situations dégradées, agir en cas de nécessité
- Exécuter ses missions de surveillance en effectuant des rondes, en tenant le poste de sécurité, en effectuant des contrôles d'accès, etc.
- Capacité à réaliser une télésurveillance
- Intervenir en événementiel et effectuer des palpations et inspections visuelles de bagages
- Prévenir les risques terroristes : alerter et secourir

En ce qui concerne les compétences comportementales, les principaux prérequis sont les suivants :



→ Plus de détail dans les fiches métiers mises à disposition par [Pôle Emploi](#)

Codes ROME associés à ces métiers :

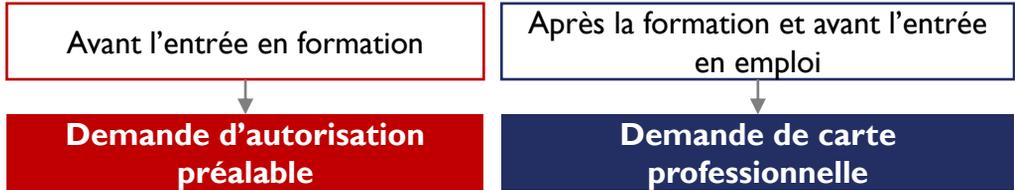
- K2500 - Sécurité privée
- K2503 - Sécurité et surveillance privées
- K1705 - Sécurité civile et secours

#3



Constituer le dossier administratif

Des dossiers administratifs doivent donc être constitués et déposés auprès du CNAPS à deux moments dans le parcours du salarié :



Documents communs aux 2 demandes

- Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité (en Union européenne et en Espace économique européen, si la date et le lieu de naissance ne sont pas précisés, fournir un extrait d'acte de naissance)
- Si ressortissants hors UE et EEE, titre de séjour en cours de validité depuis au moins 5 ans qui autorise l'exercice d'une activité salariée
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (si la personne est hébergée, copie de la pièce d'identité de l'hébergeant, attestation d'hébergement signée et justificatif de domicile de l'hébergeant)
- Justificatif de niveau de langue BI pour les ressortissants étrangers
- Pour les ressortissants étrangers, copie du document original équivalent au bulletin n°3 du casier judiciaire (du pays d'origine ou de provenance) de moins de 3 mois et traduit en français (sauf si statut de réfugié ou bénéficiaire de la protection subsidiaire) → document disponible auprès du consulat

Documents spécifiques à chaque demande

- Formulaire de demande d'autorisation préalable rempli, daté et signé
- Attestation de préinscription à une formation
- Document spécifique :
 - Activité d'agent de sûreté aéroportuaire : lettre d'intention d'embauche

- Formulaire de demande de carte professionnelle rempli, daté et signé
- Aptitude professionnelle : diplôme ou document d'équivalence (Baccalauréat Métiers de la sécurité, CAP ou attestation de réussite intermédiaire, TFP Agent de prévention et de sécurité, CQP Agent de surveillance de grands événements)
- Document spécifique :
 - Activité cynophile : certificat d'identification du ou des chiens (ICAD)



Les bonnes pratiques identifiées par le CNAPS en lien avec la constitution du dossier administratif sont détaillées en page suivante.

#3



Constituer le dossier administratif - suite



Focus sur la constitution et l'instruction des dossiers administratifs

Le CNAPS (Conseil national des activités privées de sécurité) est l'établissement public dédié aux activités privées de sécurité, en charge de la délivrance des **autorisations préalables** (permettant l'entrée en formation) et des **cartes professionnelles** (permettant l'entrée en emploi).

Le saviez-vous ?

Toutes les demandes sont soumises à enquête. Plus de 90% des demandes sont traitées favorablement en moins de 7 jours, notamment lorsqu'elles reposent sur des dossiers complets ne nécessitant pas de compléments d'enquêtes concernant la moralité du ou de la candidat(e). Si le délai de traitement est supérieur à 10 jours, cela peut signifier qu'une étude approfondie est menée par le CNAPS.

Afin de faciliter le traitement des dossiers et la délivrance des autorisations, le CNAPS a identifié des bonnes pratiques :

Au moment de la constitution du dossier :

- Pièce d'identité valide et lisible → la CNI a une durée de validité de 15 ans si la personne était majeure au moment de la délivrance et si la CNI était encore valide au 01/01/2014)
- Justificatif de domicile recevable
- Justificatif de connaissance de la langue française niveau BI → seules les attestations TCF, TEF, DELF et DCL sont valables ainsi que le diplôme national du brevet ou une attestation de comparabilité ENIC-NARIC (les certifications CLOE et dispenses de langue de l'OFII non recevables)
- Titre de séjour depuis au moins 5 ans → récépissés peuvent être pris en compte pour le calcul de la durée de 5 ans si un titre de séjour en cours de validité au moment de la demande est fourni
- Attestation de préinscription en formation → identité de l'utilisateur, libellé de la formation, nature de la formation, lieu de réalisation de la formation, signature du responsable de formation, cachet de l'organisme de formation
→ Pour suivre l'évolution du dossier consulter le téléservice du CNAPS avec le nom du stagiaire et le numéro de dossier (exemple : 075-2022-07-20-2022075944).

Concernant l'instruction du dossier :

- Il est conseillé de déposer la demande au moins 2 mois avant l'entrée en formation
- Si une enquête approfondie de moralité est nécessaire, les délais de réponse peuvent aller jusqu'à 2 mois.

Toutes les copies doivent être recto-verso (de préférence en couleur) et tous les documents intégralement remplis doivent être datés et signés.

#4



Préparer l'entrée en formation

Principales formations/certifications accessibles à l'issue d'un parcours d'insertion :

	Titre à finalité professionnelle Agent de prévention et de sécurité (TFP-APS)	Certificat de qualification professionnelle "Participer aux activités privées de sécurité des grands évènements" (CQP-PSGE)	Titre professionnel Agent de sûreté et de sécurité privée (TP A2SP)
Niveau	3	3	4
Durée obligatoire	175 heures + 7 heures d'examen	106 heures + 7 heures d'examen	462 heures (3 mois env.) + 7 heures d'examen
Prérequis	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Maîtriser le français à l'oral et à l'écrit (niveau brevet des collègues et/ou BI exigé pour les étrangers) <ul style="list-style-type: none"> ▸ Des antécédents judiciaires compatibles avec l'exercice des métiers de la sécurité privée ▸ Être en possession de l'autorisation préalable d'entrée en formation délivrée par le CNAPS 		
Contenu de la formation	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Apports théoriques (cadre légal, réglementaire et déontologique) ▸ Mise en situation pratiques ▸ Formation à la surveillance générale, à la gestion des conflits, aux risques terroristes ▸ Il est possible, voire conseillé, de compléter avec la formation au secourisme et à la sécurité incendie (SSIAP I) 	<p>Mises en situation pratique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▸ Filtrage des personnes (contrôles d'accès, rondes de sécurité) ; ▸ Alerte de la hiérarchie et des équipes d'intervention ; ▸ Secours aux personnes ; ▸ Intervention de premier niveau faisant suite à un dysfonctionnement, un évènement ou un incident. <p><i>L'agent ne peut opérer seul ni être considéré comme agent de prévention et de sécurité pouvant opérer pleinement.</i></p>	<p>Les objectifs de la formation visent à garantir que le candidat sera capable d'assurer une prestation de surveillance humaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▸ dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité et de prévention ; ▸ de protection contre les risques et les menaces ; ▸ sur des sites sensibles dans une démarche de protection renforcée.
Modalités d'évaluation	a) Mises en situation professionnelle b) Questionnaires	a) Epreuve individuelle finale de mise en situation b) Questionnaire à Choix Unique	a) Mises en situation professionnelle ou présentation d'un projet b) Etat des pratiques professionnelles (dossier) c) Evaluations passées en cours de formation
Nombre de places en IDF	<ul style="list-style-type: none"> ▸ 400 places dans le cadre du PRFE* 2022-2026 (incluant la formation SSIAP I) ▸ 2000 places dans le cadre du PRSE** 2023-2025 	<ul style="list-style-type: none"> ▸ 3500 places dans le cadre du PRFE** 2023-2025 	<ul style="list-style-type: none"> ▸ 110 places dans le cadre du PRSE* 2022-2026
<i>Organismes de formation agréés : voir page 18</i>			
Spécificités	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Formation de maintien et d'actualisation des compétences (MAC APS) nécessaire pour renouveler la carte professionnelle, valable 5 ans, et continuer d'exercer. 	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Carte professionnelle doit être demandée avant le 01/09/2024 et valable jusqu'au 30/09/2025. ▸ Formation complémentaire de 69h pour obtenir le TFP-APS 	
Ressources	Fiche France Compétence	Fiche France Compétences	Fiche France Compétences

*PRFE : Programme régional de formation vers l'emploi

**PRSE : Programme régional de formation Sécurité privée et Évènementielle

#4



Préparer l'entrée en formation - suite



Référencement de l'offre de formation

Les formations aux différents métiers de la sécurité privées sont accessibles en Ile-de-France grâce aux plans régionaux de formation (PRFE 2022-2026 et PRSE 2023-2025).



Défi métiers référence l'offre de formation professionnelle et en apprentissage francilienne La mise à jour de cette offre est assurée par les organismes de formation depuis l'applicatif dédié DOKELIO Ile de France.

- [Sessions mises en place dans le cadre du PRFE](#)
- [Sessions mises en place dans le cadre du PRSE](#)



Vers quels organismes de formation (OF) orienter les salariés ?

PRFE → 6 OF attributaires :

- [COFORSA](#) (95)
- [Esperem](#) (75)
- [Free Compétences](#) (78, 91, 94)
- [Institut Aero Formations](#) (75)
- Lycée Auguste Renoir ([Greta 92](#))
- Lycée Gaston Bachelard ([Greta 77](#))



Offre de formation pour obtenir le **TFP-APS** et le **TP agent de sûreté et de sécurité privée**, mais pas uniquement : *Service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP) 1, 2 et 3 ; Agent de sûreté aéroportuaire ; Agent cynophile de sécurité (niveau 3) ; Opérateur en vidéoprotection et télésurveillance (niveau 4), etc.*

PRSE → 8 OF attributaires :

- [AFPA](#) (75)
- [GRETA Seine et Marne](#) (77)
- [Free Compétences](#) (78)
- [GRETA Essonne](#)(91)
- [GRETA Hauts de Seine](#) (92)
- [AFPA](#) (93)
- [AFC IdF](#) (94)
- [COFORSA](#) (95)



Offre de formation pour obtenir le **TFP-APS** et le **CQP-APSGE** uniquement.

A noter : l'accès aux formations de la Région nécessite une ouverture de droit en tant que demandeur d'emploi.

Les sessions de formations peuvent aussi être consultées sur le site [Oriane Form Pro](#). Cette plateforme permet également de directement candidater à une formation.





RECHERCHEZ, TROUVEZ, CANDIDATEZ

TOUTE L'OFFRE DE FORMATION DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE SUR VOTRE TÉLÉPHONE.

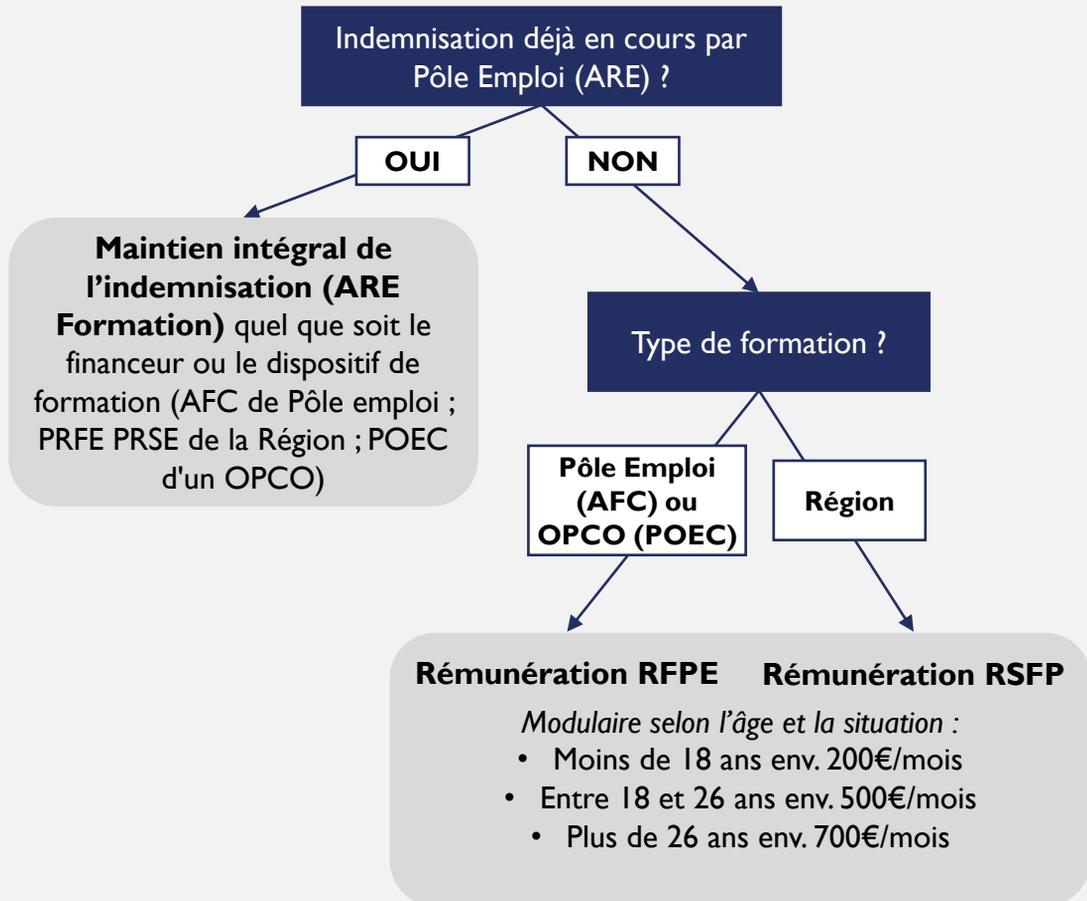
#4



Préparer l'entrée en formation - suite



Quelle indemnisation possible pendant la période de formation ?



Aide régionale à la formation aux métiers en tension

En complément des indemnisations décrites ci-dessus, la **Région Île-de-France** a mis en place une aide pour les entrées en formation, versée par Pole Emploi.

Les critères pour accéder à cette prime incitative sont les suivants :

- Formations financées par l'un des dispositifs suivants :
 - PRFE et programme E-LEARNING de la région
 - AFC de Pôle Emploi
 - POEC financée via l'OPCO
- Montants :
 - 600€ pour une formation ≤ 300 heures (le premier mois de rémunération)
 - 2 000€ pour une formation de > 300 heures (600€ le 1er mois et 1400€ le dernier mois de rémunération)

#5



Préparer l'entrée en emploi

Un emploi dans les métiers de la sécurité privée peut être exercé dans différents types de structures :

- Les entreprises de la sécurité privée ;
- Les services de sécurité privée d'une entreprise privée ou d'une structure publique ;
- Les services de sécurité privée d'un grand événement.

Suite à l'obtention d'une carte professionnelle, plusieurs modalités permettent de faciliter l'accès à l'emploi (à l'issue de la formation) :

1. **La participation à des sessions d'immersion en entreprise**, pour découvrir le métier plus concrètement et pouvoir préciser le type de structure dans lequel le ou la candidat(e) souhaiterait travailler
2. **La mise à jour du CV et du profil du ou de la candidat(e) sur le site de Pôle Emploi** et sur les principaux job boards
3. **La mise en relation directe avec des entreprises de sécurité privée**



Un lien renforcé avec les entreprises de la sécurité privée

- Des jobs dating sont régulièrement organisés en région Île-de-France : en décembre 2022, un forum emploi formation dédié aux métiers de la sécurité privée a été organisé dans l'enceinte de la Région Île-de-France par Mozaïk RH
- Des partenariats avec les entreprises attributaires des marchés Sécurité dans le cadre des JOP 2024 a été mis en place par les Organismes de formation pour faciliter l'insertion en emploi

A noter : L'application La Bonne Compétence Pro permet aux entreprises inscrites sur le site de contacter directement des candidats en formation.



4. **Si pertinent, l'inscription à une préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC)**



L'importance des POEC dans les métiers de la sécurité privée

Mises en place à l'initiative d'une ou plusieurs branches et de l'OPCO, les POEC visent à former des demandeurs d'emploi et des salariés en insertion, aux compétences recherchées par les entreprises sur un territoire.

Le secteur de la prévention-sécurité est très utilisatrice de POEC. Elles sont un réel tremplin pour accompagner les candidats jusqu'à l'emploi pour faciliter le lien entre personnes formées et entreprises pourvoyeuses d'emplois.

A noter : Les sessions POEC conventionnées par l'OPCO compétente dans le secteur de la sécurité privée (AKTO) sont à retrouver sur le site Defi Métiers [ici](#).

Quels parcours d'insertion innovants développés dans le secteur de la sécurité privée ?

Ce guide vous propose de découvrir des exemples de parcours d'insertion innovants développés dans le secteur de la sécurité privée :

- **NS Protection**, la première entreprise d'insertion du secteur de la sécurité privée ;
- Le parcours de formation mis en place par **Synergie Insertion Drancy** pour devenir Agent de Sécurité et d'Accueil Grands Evènements.



L'exemple de NS Protection : Première entreprise d'insertion dans la sécurité privée en France

L'entreprise de sécurité privée a créé un pôle insertion, et offre un accompagnement sur-mesure aux métiers de la sécurité privée avant l'entrée en formation et le début du parcours d'insertion.



Fondateur et dirigeant	Sana N'Diaye
Moments clés	1999 : création de l'entreprise NS Protection 2012 : 1 ^{er} conventionnement SIAE. NS Protection devient entreprise d'insertion et bénéficie d'un soutien financier pour l'accompagnement socio-professionnel délivré
Equipe	25 salariés en parcours d'insertion en moyenne (2023) / 60 salariés 2 encadrants techniques, 1 accompagnatrice socio-professionnelle
Activités	Gardiennage (Surveillance Humaine), Vidéosurveillance, Sécurité incendie Jour / Nuit
Présence	2 établissements conventionnés IAE : Oise (siège social) et Alpes-Maritimes
Partenaires	Pôle Emploi, Cap Emploi, Missions Locales, Conseils départementaux, Prescripteurs sociaux associatifs, Départements d'Outre-Mer, Organismes de formation (CCI, NS Formation Conseil)

La méthode de NS Protection :

- **Une présence sur le terrain pour améliorer l'attractivité des métiers et identifier les candidats potentiels** : présence de NS Protection sur les forums emploi, organisation d'informations collectives et rencontres régulières avec les prescripteurs.
- **Un accompagnement individualisé des candidats dès l'entrée en formation, qui s'articule autour des étapes suivantes** :
 - L'orientation des candidats vers un organisme de formation identifié par NS Protection et co-animateur des informations collectives pour la détection de candidats potentiels.
 - L'appui auprès du candidat pour la réalisation des démarches administratives liées à l'inscription en formation (autorisation préalable d'entrée en formation auprès du CNAPS).
 - L'entreprise suit le candidat avant, pendant et après sa formation afin de confirmer son projet professionnel et d'assurer son employabilité dans la branche.

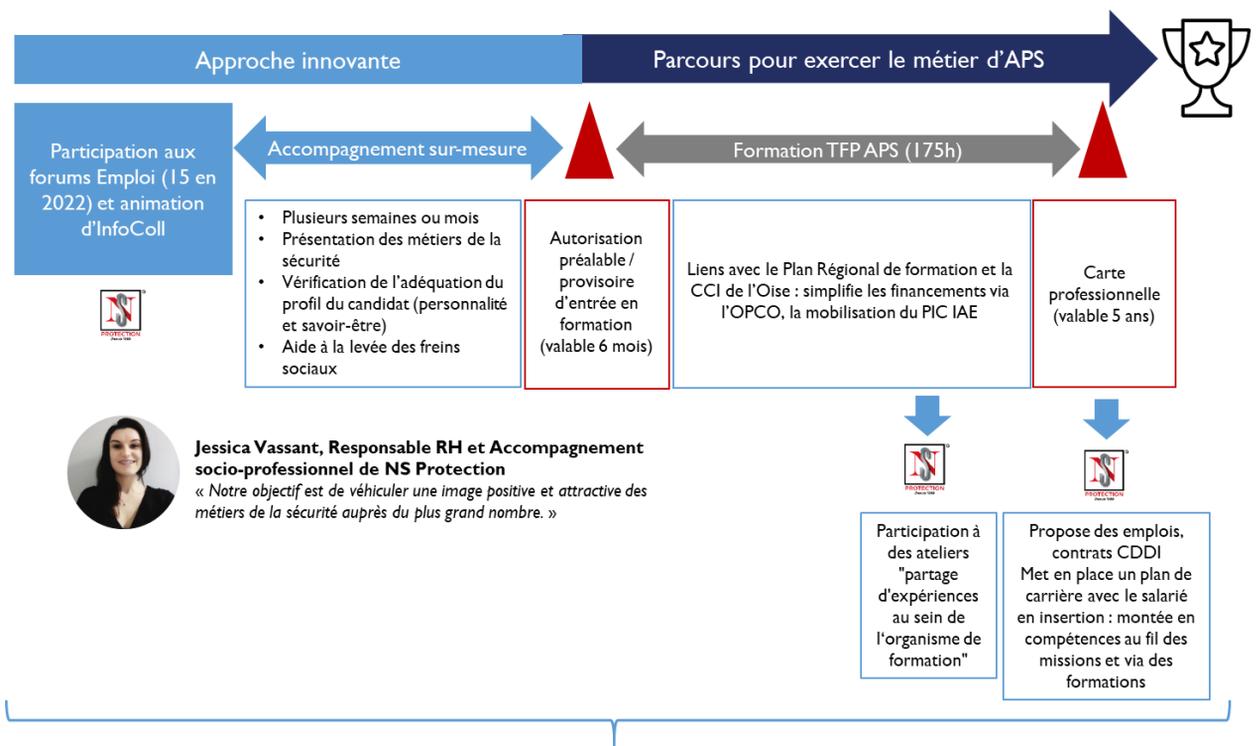
- **A l'issue de la période de formation, NS Protection offre des emplois en CDD d'Insertion (CDDI) destinés au public éligible.** La contractualisation marque le début de l'accompagnement socio-professionnel. Cet accompagnement permet d'affiner l'orientation du salarié en insertion dans les métiers de la sécurité privée et d'assurer par le biais de l'encadrement technique une montée en compétences progressive (formations complémentaires, de spécialisation, etc. dispensé par NS Formation Conseil du Groupe NS ou tout autre organisme partenaire).

A noter : La création et la gérance d'une entreprise de sécurité privée nécessitent la délivrance d'un agrément de la part du CNAPS.

La création d'une filiale ou d'un pôle insertion par les entreprises de la sécurité privée : un modèle qui peut être essaimé partout sur les territoires

Chaque structure peut développer une branche insertion, à condition d'avoir une fibre sociale et une capacité d'accompagner sur les volets socio-professionnels des publics en difficulté.

Schématisation de l'approche innovante de NS Protection



En 2022, 100% des candidats ont continué leur parcours dans les métiers de la sécurité



L'exemple de l'ETI SYNERGIE INSERTION DRANCY : un parcours de formation personnalisé pour devenir Agent de sécurité et d'accueil grands évènements

Filiale du groupe de travail temporaire mondial Synergie, l'entreprise de travail temporaire d'insertion (ETI) Synergie Insertion Drancy, créée en 2022, a développé un parcours sur-mesure pour former les salariés en insertion à l'accueil des grands évènements et au métier d'Agent de sécurité. Créé en partenariat avec l'Afpa dans le cadre d'un dispositif de préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC), ce parcours de formation dure 400 heures, et se découpe en 4 modules :



1

Module TFP-APS

Durée : 190 heures

Objectifs :

- Connaître le cadre réglementaire et déontologique de l'exercice de l'emploi d'agent de prévention et de sécurité
- Acquérir les connaissances théoriques et les compétences nécessaires à l'exercice de l'activité
- Identifier et mettre en œuvre les comportements et les attitudes définies par le cadre législatif et les exigences de la profession



Prérequis :

- Niveau B1 de français au CECRL
- Autorisation préalable d'accès à la formation du CNAPS

2

Module SSIAP 1

Durée : 70 heures

Objectifs :

- Connaître le comportement du feu et son action sur l'établissement
- Connaître la réglementation incendie dans les ERP et IGH
- Identifier les installations techniques et connaître les principaux matériels de sécurité et en effectuer l'entretien
- Préparer les participants aux épreuves d'évaluation dans le cadre de l'arrêté du 2 mai 2005

Prérequis :

- Maîtrise de la langue française écrite et orale
- Titre AFPS ou PSC I, SST ou PSE I à jour
- Certificat d'aptitude médicale < 3 mois (bilan cardiaque recommandé pour les personnes de plus de 45 ans)

3

Module Accueil en français et en anglais

Durée : 105 heures

Objectifs :

- Assurer l'accueil d'une structure
- Informer et renseigner les visiteurs et collaborateurs

Prérequis :

- Maîtrise de la lecture, l'écriture et savoir compter
- Notions d'anglais

4

Période en entreprise

Durée : 35 heures

Objectif : Immersion d'une semaine pour mettre en œuvre les compétences acquises en cours de formation

MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL EN ENTREPRISE PAR L'ETI

Durée : environ 8 semaines

Objectif : Faire se rencontrer l'entreprise et le salarié en amont du recrutement par l'entreprise pour faciliter l'accès à l'emploi durable en fin de formation



Quel financement mobiliser pour un montage de formation destiné au public en insertion?

Le PIC (Plan d'investissement dans les compétences) IAE permet de cofinancer les actions de formation des salariés en insertion, en lien avec les secteurs et métiers à haut potentiel d'emploi.

Objectif du PIC IAE : Permettre le retour à l'emploi durable des salariés en insertion, en facilitant le financement de la formation professionnelle sur des métiers porteurs.



Dans le secteur de la sécurité privée, il s'agit d'AKTO, l'OPCO compétente en la matière, qui cofinance les projets de formation menés par les SIAE en lien avec les métiers de la sécurité privée.

- **Structures éligibles au PIC IAE :** Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI), Associations Intermédiaires (AI), Entreprises d'Insertion (EI), Entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI)
- **Public éligible :** Exclusivement les salariés en insertion
- **Actions éligibles :** Toutes les formations sont éligibles, dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible, à l'exclusion des formations qui relèvent de la stricte obligation de l'employeur pour assurer la sécurité sur site de ses salariés.

100% des coûts éligibles au PIC IAE gérés par AKTO		
	Cofinancement PIC IAE	Versements volontaires ou fonds conventionnels (selon la branche)
250 salariés ou moins	70 %	30 %
Plus de 250 salariés	60 %	40 %

Assiette éligible = 100% coûts pédagogiques + 100% frais annexes + forfait rémunération (13€/h pour les AI, EI et ETTI, 1,3€/h pour les ACI).

A noter : Le dépôt de demande de cofinancement doit avoir lieu avant le démarrage de l'action.

Où trouver des informations complémentaires ?



L'écosystème mobilisé pour accompagner vers l'emploi pour les métiers de la sécurité privée



EMPLOI

Syndicat professionnel :



- Défend les intérêts des entreprises de la sécurité privée (TPE, PME et grandes entreprises)

Entreprises privées et structures publiques :

- Recrutent des agents de sécurité ou autres métiers de la sécurité privée
- Peuvent participer à la formation continue des salariés et à leur évolution professionnelle



pôle emploi

Service public de l'emploi :

- Permet l'indemnisation et l'accompagnement des demandeurs d'emploi
- Accompagne les entreprises dans leurs recrutements à travers un sourcing des candidats



ACCOMPAGNEMENT

Réseau francilien :



- Représente, soutient et accompagne le développement des SIAE
- Appui aux besoins de recrutement

Structures de l'IAE :

- Insèrent professionnellement et accompagnent des personnes éloignées de l'emploi à la levée de leurs freins sociaux et à la structuration de leur projet professionnel



FORMATION

Organismes de formation :

Délivrent la formation professionnelle et/ou linguistique

OPCO : **AKTO** L'humain au cœur des services

Développe la formation professionnelle, informe et accompagne les entreprises dans leur choix de formations et leur financement



RÉGLEMENTATION



CNAPS :

Délivre les autorisations d'entrée en formation et les cartes professionnelles



INSTITUTIONS



- Finance les formations
- Soutient le développement des SIAE



- Conventionne les SIAE
- Accompagne la politique de l'emploi régionale et départementale

Collectivités territoriales : Départements

Services déconcentrés de l'Etat :

Préfecture et sous-préfectures



Les principales ressources pour s'y retrouver dans les démarches



Identification et consolidation du projet professionnel : Connaître et comprendre les différents métiers de la sécurité privée et le secteur

- [Onisep](#)
- France Compétences : fiches RNCP dont [TFP-APS](#), [CQP-APSGE](#) et [TP Agent de sûreté et de sécurité privée](#)
- [Groupement des Entreprises de la Sécurité](#)
- [Pôle Emploi](#)
- [Akto](#)



Constitution du dossier administratif : Faire une demande d'entrée en formation / Faire une demande de carte professionnelle / Faire une demande de renouvellement de carte professionnelle

- [CNAPS](#)



Préparation à l'entrée en formation :

Connaître et comprendre les différentes certifications

- France Compétences : fiches RNCP dont [TFP-APS](#), [CQP-APSGE](#) et [TP Agent de sûreté et de sécurité privée](#)

Trouver des sessions de formation

- [Défi Métiers](#)

Faire financer la formation pour les candidats

- Pôle Emploi (ARE)
- [Compte personnel de formation](#)

Obtenir l'aide financière de la région Île-de-France « Formation aux métiers en tension »

- [Région Ile-de-France](#)



Préparation à l'entrée en emploi :

Trouver des offres d'emploi

- [Groupement des Entreprises de la Sécurité](#)
- [Emplois 2024](#)

Identifier des stagiaires et potentiels candidats (pour les entreprises)

- [La Bonne Compétence Pro](#)



Chiffres-clés du marché et des besoins de recrutement

- [Enquête BMO Pôle Emploi](#)
- [Enquête de la branche Sécurité privée](#)

**Pour tout accompagnement visant
à collaborer avec les acteurs de la
sécurité privée,** *vous pouvez contacter
la Région Île-de-France :*

clara.blanchard@iledefrance.fr



Région Île-de-France
2, rue Simone-Veil
93400 Saint-Ouen
Tél. : 01 53 85 53 85

www.iledefrance.fr

 **RegionIleDeFrance**

 **iledefrance**

 **iledefrance**